

Bouygues Télécom joue la transparence

Afin de renforcer sa couverture et de répondre à l'augmentation du trafic sur son réseau de téléphonie mobile dans le Tarn, Bouygues Télécom a implanté, en octobre 1998, une antenne-relais sur le château d'eau, chemin des Pesquies à Saint-Sulpice.

Dans un souci de transparence, Bouygues Telecom propose aux élus et aux particuliers vivant à proximité d'antennes-relais de faire réaliser par des organismes de contrôle indépendants, sur demande écrite de leur part, une mesure du champ électromagnétique ambiant. Ainsi, à la demande de la Mairie de Saint-Sulpice, la Direction Régionale Sud-Ouest de Bouygues Télécom a fait mesurer par le CSTB, les différentes composantes du champ électromagnétique (radio,

télévision, téléphonie mobile...) présent sur ce site.

Les conclusions qui viennent d'être rendues permettent de constater la faible part imputable à la téléphonie mobile dans le champ électromagnétique ambiant du secteur mesuré. Le champ électromagnétique dans la bande de fréquences des réseaux de téléphonie mobile, mesuré le 26 juillet 2007, est de 0,06 V/m devant la friche industrielle située chemin des Pesquies. Il est de 0,3 V/m à l'entrée de la résidence "Vieules" chemin d'Embrouysset et de 0,09 V/m à l'anglé des chemins du Bousquet et d'Embrouysset. Ces résultats sont au moins 190 fois inférieurs aux valeurs limites définies par les organismes scientifiques et reprises par le décret n° 2002-775

du 3 mai 2002 (58 V/m pour le GSM 1 800 MHz).

Conformément aux exigences du décret n° 2006-61 du 18 janvier 2006, le CSTB dispose d'une accréditation COFRAC et les relevés effectués respectent le protocole de mesure défini par l'Agence nationale des fréquences (ANFR). L'ANFR est garante du respect de la réglementation en matière d'exposition du public aux champs électromagnétiques. L'ensemble des résultats de mesures est accessible sur le site Internet de l'ANFR (www.carto-radio.fr).

A nos lecteurs

Nous rappelons à nos lecteurs que leurs courriers ne sont insérés que dans la mesure où ils ne mettent pas directement en cause des tiers, et qu'ils nous donnent leurs coordonnées complètes, même s'ils ne souhaitent voir figurer que leurs initiales dans le journal.

"La mairie de Saint-Sulpice a été abusée"

En réponse à l'article paru dans la rubrique Courrier des lecteurs du 19 octobre Le Collectif Tarnais pour la protection des riverains d'antennes relais nous a adressé le communiqué suivant :

"La transparence de Bouygues Télécom ou l'art de manipuler l'opinion publique en se servant de l'ignorance. Les mesures du champ électromagnétique relevé par la CSTB à Saint-Sulpice, à la demande de la municipalité ne sont pas crédibles. En effet la téléphonie mobile ne peut pas fonctionner à 0,3 V/m et encore moins à 0,09 V/m et à 0,06 V/m. Ces valeurs sont inférieures au seuil de détection des appareils de mesure du champ électromagné-

tique. Il faut savoir que "le bruit de fond" du champ électromagnétique uniquement pour la radio et la télévision se situe à 0,3 V/m. Par conséquent, même si les antennes ont été arrêtées car l'opérateur était au courant de la venue de la CSTB, les valeurs de 0,06 V/m et 0,09 V/m ne sont pas réalistes.

Il semble que la mairie de Saint-Sulpice et, à travers elle, les riverains d'antennes relais ont été abusés et toutes les références données par l'opérateur n'y changeront rien."

**Le Collectif tarnais pour
la protection des riverains
d'antennes relais**
Tel : 05 63 40 11 89.

Telephonie mobile... suite

Faisant suite au Grenelle de l'environnement, des articles attirent l'attention du public sur les dangers que peut présenter l'usage abusif des portables. Nous voudrions pour notre part insister sur le problème des antennes relais insuffisamment évoqué car c'est là un danger qui touche non seulement les usagers du portable qui font le choix de s'exposer, mais aussi toutes les personnes vivant ou travaillant dans un rayon de 300 mètres autour d'une antenne relais.

Pour prendre un exemple, en pleine ville d'Albi, sur un immeuble situé avenue Gambetta sont

installées pas moins de 8 antennes. Or dans un périmètre de 300 mètres il y a 4 écoles, 1 crèche plus tous les habitants des boulevards, avenues et placettes sans oublier l'établissement spécialisé du Bon Sauveteur. Alors allons nous continuer à subir bien que nous n'ayons même pas la possibilité de mettre la tête dans le sable ?

Il serait plus que temps de réagir et déjà certaines compagnies d'assurance et non des moindres l'ont fait en excluant dans leurs conditions générales ou particulières toutes garanties concernant les dommages de toute

nature causés par les champs magnétiques et les ondes électromagnétiques émis par les portables et les antennes relais. En outre, dans un jugement rendu le 2 Mai 2006, la 17ème chambre du Tribunal correctionnel de Paris a pris position et admis que la téléphonie mobile, dans son état actuel, était toxique pour la santé et que de plus, les opérateurs ne donnaient pas les vrais chiffres de seuil d'exposition de la population.

D'aucuns pensent qu'on ne peut pas arrêter le progrès. Certes. Mais ! Doit-on au nom de la modernité tout accepter y com-

pris pour le profit de quelques-uns, mettre en danger l'ensemble de la population et compromettre la santé de nos enfants ? Il serait si simple, comme le font d'autres pays européens, de baisser les normes, de mettre en place des moyens techniques pour nous protéger et d'exercer un contrôle continu sur les antennes relais par des organismes dont l'indépendance ne pourraient pas être remise en cause.

C-J. Moraschetti

Pour plus d'infos : CRIIREM (www.criirem.org) - "Robin des toits" Tarn : 05 63 40 11 89 ou 05 63 43 60 86.